



MA PETITE AGENCE

BARÈME DES HONORAIRES

TRANSACTIONS

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
Moins de 99 000 €	Minimum forfaitaire : 8 000 € TTC
100 000 € à 299 999 €	7 % TTC
300 000 € à 499 000 €	6 % TTC
Au-delà de 500 000 €	5 % TTC

LOCATIONS

Plafonds 2026 - honoraires calculés sur la surface habitable du logement.

À LA CHARGE DU BAILLEUR

Visite + dossier + rédaction du bail

- Zone très tendue 12,10 € TTC / m²
- Zone tendue 10,09 € TTC / m²
- Zone non tendue 8,07 € TTC / m²

État des lieux d'entrée 3,03 € TTC / m²

À LA CHARGE DU LOCATAIRE

Visite + dossier + rédaction du bail

- Zone très tendue 12,10 € TTC / m²
- Zone tendue 10,09 € TTC / m²
- Zone non tendue 8,07 € TTC / m²

État des lieux d'entrée 3,03 € TTC / m²

Part locataire : plafonds légaux applicables depuis le 1er janvier 2026. Le montant TTC imputé au locataire ne peut pas excéder celui imputé au bailleur. Réf. : art. 5 loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 et arrêté du 13 novembre 2025.

GESTION LOCATIVE

LOCAUX PROFESSIONNELS

À partir de 3 % HT

HABITATIONS

À partir de 6,5 % HT

MINIMUM FORFAITAIRE : 50 € HT

CONCIERGERIE

PRESTATION DE CONCIERGERIE

À partir de 20 % HT

MINIMUM FORFAITAIRE : 20 € HT